



Tourcoing

Hôtel de Ville

10 place Victor Hassebroucq
BP 80479
59208 Tourcoing Cedex
Tél. : 03 20 23 37 00
Fax : 03 20 23 37 99

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE TOURCOING

Direction des Finances,
de la Commande Publique et des
Affaires Juridiques et Immobilières
DFCPAJI_D2025_0220

**Mise à disposition d'un local de
stockage au sein du 25 rue de la Tour
d'Auvergne au profit de l'Association
Phalempins Solidarités**

Application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Nous, Maire de la Ville de Tourcoing,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 5 du 13 Septembre 2020 portant application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'arrêté de délégation de fonctions et de signature n°DCPAJI_AR2024_0065 du 3 juin 2024 autorisant Monsieur Jean-Marie VUYLSTEKER à signer les conventions ;

Considérant la démarche de l'Association Phalempins Solidarité qui a souhaité disposer d'un espace de stockage,

DECIDONS

ARTICLE 1 : De signer une convention avec l'Association Phalempins Solidarité dont le siège social se situe au 8 rue Racine à Tourcoing (59200), pour la mise à disposition, à titre gratuit, d'une pièce d'une superficie de 15 m² sise 25 rue de la Tour d'Auvergne à Tourcoing où l'Association.

Cette mise à disposition est consentie du 1^{er} juin 2025 jusqu'au 30 septembre 2025.

La présente décision sera transcrite sur le registre des décisions.

ARTICLE 2 : Conformément aux deux derniers alinéas de l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

ARTICLE 3 : Ampliation de la présente décision sera transmise à la préfecture du Nord pour contrôle de légalité, aux services de la Ville de Tourcoing pour application, à la trésorière pour information.

ARTICLE 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours administratif devant le Maire de TOURCOING dans le délai de deux mois à compter de la date de sa publication.

Un recours contentieux peut être formé devant le Tribunal Administratif de LILLE, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 LILLE CEDEX, dans le délai de deux mois à compter de la réponse de l'administration au recours administratif ou à compter de la publication de la dite décision. Le Tribunal peut être saisi via l'application informatique « Télérécours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr. »

Fait à TOURCOING, en l'Hôtel de Ville, le - 7 JUIL. 2025

Pour le Maire,
Jean-Marie VUYLSTEKER
Premier Adjoint Délégué aux Affaires
Juridiques



Accusé Réception en Préfecture le : - 7 JUIL. 2025

Publié sur le site de la Ville le : - 7 JUIL. 2025

BUDGET PRIN

Service de Contrôle de Légalité

Acte n° : DAJI_D2025_220

avec 0 pièce(s) jointe(s)

Date de décision : 07/07/2025

Objet : Mise à disposition - 25 rue de la Tour d'Auvergne - association Phalempins Solidarités

Nature : Arrêtés individuels

Matière : Domaine et patrimoine - Locations

Date de télétransmission : 07/07/2025

Agent de transmission : AUTOMATE

Acte : DFCPAJI_D2025_0220 - Mise _ disposition - 25 rue de la Tour d_Auvergne - association Phalempins Solidarit_s.pdf

Annexes :

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Accusé de Réception

LA PREFECTURE

DEPARTEMENT 059

Identifiant de l'acte : 059-215905993-20250707-DAJI_D2025_220-AI

Date de réception de l'acte par la Préfecture : 07/07/2025

